



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 12 novembre 2024

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Maryline CUNHA RIBEIRO, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Céline COUÏC (pouvoir à Céline VRILLAC), Edmond GENDARME (pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (pouvoir à Bertrand FRAPPE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés :** Marie-Paule TIFFAULT.

**Secrétaire de séance :** Patrick LEDOUX.

\*\*\*\*\*

**2024-57 MOTION – THURE REFUSE D'ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'ETAT.**

Conscients de la situation des finances publiques, nous, élus de la commune de Thuré rappelons que les collectivités ont déjà largement contribué aux efforts budgétaires depuis 2015. Le Gouvernement n'est pas sans savoir que les collectivités se doivent de voter chaque année un budget à l'équilibre.

**C'est pourquoi, nous, élus de la commune de Thuré.**

**CONSIDERANT** les récentes mesures annoncées par le Gouvernement visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que les collectivités locales ne peuvent participer au redressement des finances publiques qu'à hauteur du poids qu'elles y représentent ;

**CONSIDERANT** que ces mesures incluent une baisse du Fonds de compensation pour la TVA (FC TVA) via la baisse de son taux mais aussi l'exclusion de certaines dépenses aujourd'hui éligibles et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement ;

**CONSIDERANT** qu'en dépit de l'inflation des normes relatives à la transition écologique, le fonds vert est ramené à peau de chagrin ;

**CONSIDERANT** que l'Etat est en partie responsable de l'alourdissement des charges pesant sur les collectivités locales, notamment en matière de sécurité ;

**CONSIDERANT** que ces nouvelles mesures, plus sévères que les contrats de Cahors et les réductions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pénalisent l'ensemble des collectivités au mépris des principes d'équité ;

**CONSIDERANT** que le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL, soit une charge de 1.3 milliard d'euros par an dès 2025 pour aboutir à 5 milliards en 2027 ;

**CONSIDERANT** que l'impact cumulé de ces ponctions, accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique menacent l'investissement local, les services publics et la transition écologique ;

**CONSIDERANT** que les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments, alourdissent le fardeau financier des collectivités ;

**CONSIDERANT** que les propos du Premier Ministre prônant l'écoute et le dialogue avec les collectivités, sont en contradiction avec ces décisions unilatérales d'une brutalité sans précédent ;

**CONSIDERANT** que les collectivités locales jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental et que ces mesures mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens et aux obligations réglementaires imposées par les textes ;

**Nous, élus de la commune de Thuré, nous nous joignons à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Vienne, et déclarons :**

- **Notre ferme opposition** à ces mesures financières, qui témoignent d'un mépris inouï pour les collectivités locales et les intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien.
- **Notre refus** des ponctions supplémentaires sur les recettes de nos collectivités.
- **Notre dénonciation** des contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation, et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences dramatiques pour l'ensemble du tissu territorial français.
- **Notre exigence** d'une révision immédiate de ces décisions, respectueuse des réalités locales.
- **Notre appel** à la mobilisation de tous les élus, notamment lors du 106<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 19 au 21 novembre, pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'Etat.

Enfin, nous réaffirmons que les collectivités locales sont les garantes d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population. **Affaiblir le pouvoir d'action des communes et des intercommunalités, c'est risquer la récession dont nous serons malgré nous les acteurs principaux.**

**AR Prefecture**  
**Pour ces raisons, nous, élus de la commune de Thuré exprimons notre opposition ferme et**  
**categorique à ces mesures et demandons l'ouverture d'un dialogue constructif.**

086-218602720-20241118-2024\_57-DE  
Reçu le 20/11/2024  
Publié le 20/11/2024

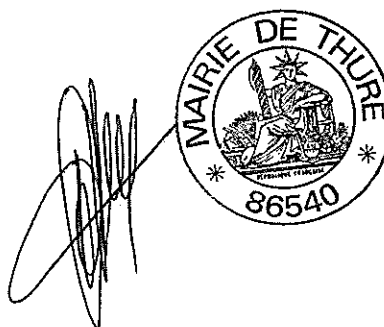
<b>Votants</b>	<b>21</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré

Fait à Thuré le

20 NOV. 2024

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20241119-2024\_57-DE

Reçu le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

**AR Prefecture**

086-218602720-20241119-2024\_57-DE  
Reçu le 20/11/2024  
Publié le 20/11/2024